

CONSEIL MUNICIPAL de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-quatre, et le quinze juin, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Ludovic PICARD, Justine RATIER, Sonia VERSET-ELORRIOROZ, Anne-Claire VIARD.

Absent excusé : Philippe VATTANT

Absent non excusé : Julien RIBEIRO.

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Sonia VERSET-ELORRIOROZ.

Nombre de Membres :

En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 11
------------------	---------------	--------------

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur pour 3 créances, pour un montant total de 45.18 €
- **REJETTE** l'admission en non-valeur pour 10 créances pour un montant total de 850.13 €

Convention de mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal, que l'association Lasarjonc souhaite la mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires de Villiers-le-Sec pour l'entraînement de ses équipes de jeunes footballeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'annuler la délibération 2023-11-03/01 du 3 novembre 2023
- **DECIDE** de proposer à l'association Lasarjonc la convention suivante :
 - L'entretien du terrain et les abords resteront à la charge de la Commune, en fonction de l'emploi du temps de l'agent territorial.
 - Les abonnements des compteurs d'eau et d'électricité seront au nom de l'association,
 - L'assurance du bâtiment sera au nom de l'association,
 - Un état des lieux sera établi à la signature de la convention,
 - La Commune gardera un jeu de clés de toutes les portes.

Cette convention sera signée pour une période d'essai d'un an et ensuite, une réévaluation de la situation sera effectuée.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Préparation des tours de garde

Les membres du Conseil s'inscrivent sur les différents créneaux.

Préparation du 14 juillet

Le Conseil Municipal fixe le repas à 6€ par personne (gratuité pour les enfants jusqu'à 5 ans).

Le Conseil retient la même formule que l'année précédente mais propose de consigner les verres.

Un spectacle de drones est prévu le 14 juillet au soir.

Une réunion de la Commission Fêtes et Loisirs, du CCAS, en présence d'associations de la Commune est prévue le vendredi 21 juin à 19h00.

Informations diverses :

- **Centre aéré** : Madame le Maire informe le Conseil que les Francas ne feront probablement pas de centre aéré à Villiers-le-Sec en raison d'un nombre insuffisant d'enfants.

Villiers-Le-Sec, le 15 juin 2024

Le Maire,



Laurence MEUNIER.